

## AVIS PUBLIC

Ville-Marie

Montréal 

### DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 6 mai 2008, à 19 h, dans les locaux du Centre culturel et communautaire chinois, 1088, rue Clark, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative à l'immeuble portant les numéros 2368 à 2374, rue du Havre, et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 14 avril 2008, en complétant le formulaire approprié disponible dans tout bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »  
a/s de madame Susan McKercher  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal, Arrondissement  
de Ville-Marie  
888, boulevard De Maisonneuve Est,  
5<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4S8.

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 4 avril 2008.

Susan McKercher  
Secrétaire d'arrondissement